



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - COMMUNE DE FOREST

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Alexandre Bertrand 30

Identité du demandeur : Madame Jacqueline Wolfowicz

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : aménager le bâtiment arrière (écurie) en 1 logement, isoler le volume et mettre en

conformité la construction d'une annexe et l'escalier extérieur - PU 28867

PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones

d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) -
- Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions -
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -

L'enquête publique se déroule :

A partir du 09/09/2025 et jusqu'au 23/09/2025 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 23/09/2025, soit :

• par écrit à l'attention du : Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles

• à l'adresse e-mail : <u>commissiondeconcertation@forest.brussels</u>

• sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 07 octobre 2025

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 25/08/2025

Par le Collège : Pour le Bourgmestre,
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER (s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28867

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

<u>demandeur</u>:

<u>aanvrager</u>: Madame Jacqueline Wolfowicz

bien sis:

goed gelegen : Avenue Alexandre Bertrand 30

A Forest - Te Vorst,

